

# COMMUNE D'AYDOILLES

## BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

#### I. Le cadre général du budget

L'article 107 de la loi NOTRE a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatif à la publicité des budgets et des comptes.

Cet article prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. elle est disponible sur le site internet de la ville : <https://www.mairie-aydoilles.com>.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2017 a été voté le 12 avril 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat aux heures d'ouvertures du bureau. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès des différents partenaires financiers (Préfecture des Vosges, Conseil Départemental, Région, Communauté d'Agglomération, ...) chaque fois que possible.

#### II. La section de fonctionnement

##### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées

- au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, location de salle...),
- aux redevances d'occupation du domaine public,

- aux encarts publicitaires pour le bulletin communal,
- aux impôts locaux,
- aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions ou prestations de services, et attribution de compensation,
- aux remboursements du personnel en contrat aidés,
- aux loyers des cellules commerciales communales,
- à l'excédent du budget annexe de la forêt,
- aux remboursements des assurances en cas de sinistre,
- aux remboursements de frais de personnel facturés au budget annexe de l'assainissement,
- aux remboursements de frais facturés à tort sur des exercices antérieurs.

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent 837 150,35 € y compris le report de l'exercice 2017 ; les recettes réelles de fonctionnement 2018 sont donc de 650 835,75 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de personnel représentent 42,13% des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent 837 150,35 € y compris les amortissements ; les dépenses réelles de fonctionnement 2018 sont donc de 825 452,88 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. (*montants de la Dotation Globale Fonctionnement sur les 3 dernières années : 2015 : 128 961,00 € ; 2016 : 117 524,00 € et 2017 : 111 878,00 €*)

b) Les principales dépenses et recettes de la section:

FONCTIONNEMENT DEPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère Général	246 053,58	Atténuations de charges	0,00
Charges de personnel	347 800,00	Produits des services	48 862,00
Autres charges de gestion courante	119 239,43	Impôts et taxes	387 327,31
Atténuations de produits	88 792,00	Dotations, subventions et participations	159 674,00
Charges financières	15 250,87	Autres produits de gestion courante	53 025,62
Charges exceptionnelles	7 317,00	Produits financiers	0,00
Dépenses imprévues	1 000,00	Produits exceptionnels	1 946,82
<b>TOTAL dépenses réelles</b>	<b>825 452,88</b>	<b>TOTAL recettes réelles</b>	<b>650 835,75</b>
Opérations d'ordre (amortissements)	11 697,47	Opérations d'ordre (amortissements)	0,00
		Excédent reporté	186 314,60
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>837 150,35 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>837 150,35 €</b>

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2018:

- . Taxe d'habitation : 10,22 % (10,07 % en 2017)
- . Taxe foncière sur le bâti : 10,42 % (10,27 % en 2017)
- . Taxe foncière sur le non bâti : 27,86 % (27,45 % en 2017)

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 174 354 €

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 151 323,00 € (DGF, DSR et DNP)

### III. La section d'investissement

#### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

-les recettes d'investissement correspondent aux recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les autorisations d'urbanisme (Taxe d'aménagement), celles via le FCTVA, les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment ou pour l'aménagement et la sécurisation de la RD 420, réfection de la rue de la Xavée) et les amortissements.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement y compris les restes à réaliser (en dépenses pour 6 820,27 € et en recettes pour 18 129,66 €)

INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
Remboursement des emprunts (Capital)	45 518,20	Dotations, fonds divers et réserves	15 000,00
Immobilisations incorporelles	2 700,00	Subventions d'investissement	124 550,66
Subventions d'équipements versés	47 800,00	Emprunts dettes et assimilés	0,00
Immobilisations corporelles	95 281,60		
Immobilisations en cours	505 087,75		
<b>TOTAL dépenses réelles</b>	<b>696 387,55</b>	<b>TOTAL recettes réelles</b>	<b>139 550,66</b>
Opérations d'ordre (amortissements)	0,00	Opérations d'ordre (amortissements)	11 697,47
		Excédent reporté	545 139,42
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>696 387,55 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>696 387,55 €</b>

c) Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

- Travaux d'eau rue du Chapuy, des Jardins et Maix Florentin et rue le Neuf Moulin et chemin de la Vieille Maison,
- Nouveaux points lumineux dont des nouveaux raccordements pour les nouvelles illuminations,
- Remplacement des fenêtres et volets de l'école primaire,
- Remplacement des 4 portails des écoles,
- Installation d'un nouveau columbarium,
- Matériel de bureau et d'informatique pour l'école et le périscolaire,
- Mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'école, de la Mairie et de la salle des fêtes,
- Aménagement et Sécurisation de la RD 420,
- Aménagement de volets et brise soleil sur le bâtiment périscolaire,
- Réfection de la rue de la Xavée.

d) Les subventions d'investissements prévues:

- de l'Etat : 50 000 € dans le cadre de la DETR pour les travaux sur la RD 420 ;
- de la Région : 50 000 € pour la partie périscolaire du nouveau bâtiment ;
- du Département: 4 700 € pour les travaux de la rue de la Xavée ;
- de la Communauté d'Agglomération d'Epinal : 1 721 €.

#### **IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation**

a) Dépenses et recettes de fonctionnement: réparties comme suit :

- dépenses: crédits reportés 2017 : 0,00 €
  - nouveaux crédits : 837 150,35 €
- TOTAL : 837 150,35 €
- Recettes: crédits reportés 2017 : 186 314,60 €
  - nouveaux crédits : 650 835,75 €
- TOTAL : 837 150,35 €

b) Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit:

- dépenses: crédits reportés 2017 : 0,00 €
  - restes à réaliser 2017 : 6 820,27 €
  - nouveaux crédits : 689 567,28 €
- TOTAL : 696 387,55 €
- Recettes: crédits reportés 2017 : 545 139,42 €
  - reste à réaliser : 18 129,66 €
  - nouveaux crédits : 133 118,47 €
- TOTAL : 696 387,55 €

### **Principaux ratios : (population légale INSEE 2018 : 1 094 hts)**

Dépenses réelles de fonctionnement/population : 754,53 €/habitant

Produits des impositions directes/population : 159,37 €/habitant

Recettes réelles de fonctionnement/population : 594,91 €/habitant

DGF/population : 114,26 €/habitant

Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement : 42,13 %

### **Etat de la dette :**

Encours total de la dette au 01/01/2018 (capital restant dû) : 670 644,75 €

- L'emprunt contracté en 2003 a un capital restant dû au 01/01/2018 de 7 664,73 €
- L'emprunt contracté en 2008 a un capital restant dû au 01/01/2018 de 168 909,32 €
- L'emprunt contracté en 2016 a un capital restant dû au 01/01/2018 de 478 070,70 €
- L'aide financière de la CAF sous forme de prêt a un capital restant dû au 01/01/2018 de 16 000,00 €

## **V. Le budget annexe : l'assainissement en HT**

### **a) La section de fonctionnement**

#### **a-1 généralité**

Les dépenses réelles d'exploitation 2018 concernent notamment tous les frais liés à la station d'épuration (prestations de services de la station d'épuration qui est géré par SUEZ, le traitement des boues, les bilans d'auto surveillance 24h et le remplacement du matériel de la station) auquel s'ajoute le reversement à l'agence de l'eau de la redevance de modernisation des réseaux de collecte que nous encaissons lors des factures annuelles, le remboursement des intérêts de l'emprunt, les charges de frais du personnel mis à disposition par la commune ainsi que des admissions en non valeurs ou des créances éteintes.

A ces dépenses réelles s'ajoutent des dépenses d'ordre qui correspondent aux amortissements des biens.

**Le montant total des dépenses d'exploitation pour 2018** représente 110 835,46 € y compris les amortissements ; les dépenses réelles d'exploitation 2018 sont de 74 943,95 €.

Les recettes réelles d'exploitation 2018 correspondent à l'encaissement des factures d'assainissement des abonnés, de la prime pour épuration de l'agence de l'eau et à la subvention du budget communal.

A ces recettes réelles s'ajoutent des recettes d'ordre qui correspondent aux amortissements des subventions.

**Le montant total des recettes d'exploitation pour 2018** représente 110 835,46 € y compris le report d'excédent et les amortissements ; les recettes réelles d'exploitation 2018 sont de 89 192,43 €.

a-2 Les principales dépenses et recettes de la section:

FONCTIONNEMENT DEPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère Général	56 550,00	Atténuations de charges	0,00
Charges de personnel	1 562,00	Vente de produits, prestations de services	53 700,00
Autres charges de gestion courante	1 002,00	Subvention d'exploitation	35 492,43
Atténuations de produits	8 745,00	Autres produits de gestion courante	0,00
Charges financières	6 584,95		
Charges exceptionnelles	500,00		
<b>TOTAL dépenses réelles</b>	<b>74 943,95</b>	<b>TOTAL recettes réelles</b>	<b>89 192,43</b>
Opérations d'ordre (amortissements)	35 891,51	Opérations d'ordre (amortissements)	13 405,28
		Excédent reporté	8 237,75
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>110 835,46 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>110 835,46 €</b>

La tarification appliquée pour les factures d'assainissement est :

- Redevance d'Assainissement par M3 d'eau consommée : 0,67 € HT/m3
- Taxe fixe : 2,40 € HT/mois soit 28,80 € HT/an. Cette taxe fixe sera proratisée, tout mois entamé sera dû.
- Taxe de redevance de modernisation des réseaux de collecte versée à l'agence de l'eau : 0,233 € HT/m3

## b) La section d'investissement

### b-1 généralité

Les dépenses réelles d'investissement 2018 correspondent au remboursement d'emprunt et aux futurs travaux.

A ces dépenses réelles s'ajoutent des dépenses d'ordre qui correspondent aux amortissements des subventions.

Le montant total des dépenses d'investissement pour 2018 représente 220 745,70 € y compris les amortissements ; les dépenses réelles d'investissement 2018 sont de 207 340,42 €

Il n'y a pas de de recettes réelles d'investissement 2018, il n'y a que des recettes d'ordre qui correspondent aux amortissements des biens.

**Le montant total des recettes d'investissement pour 2018** représente 220 745,70 € y compris l'excédent reporté et les amortissements.

b-2 Les principales dépenses et recettes de la section:

INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
Remboursement des emprunts (Capital)	8 743,21		
Immobilisations en cours	198 597,21		
<b>TOTAL dépenses réelles</b>	<b>207 340,42</b>	<b>TOTAL recettes réelles</b>	<b>0,00</b>
Opérations d'ordre (amortissements)	13 405,28	Opérations d'ordre (amortissements)	35 891,51
		Excédent reporté	184 854,19
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>220 745,70 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>220 745,70 €</b>

c) Récapitulatif des Dépenses et recettes de fonctionnement: réparties comme suit :

- dépenses: crédits reportés 2017 : 0,00 €

- nouveaux crédits : 110 835,46 €

TOTAL : 110 835,46 €

- Recettes: crédits reportés 2017 : 8 237,75 €

- nouveaux crédits : 102 597,71 €

TOTAL : 110 835,46 €

d) Récapitulatif des Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit:

- dépenses: crédits reportés 2017 : 0,00 €

- nouveaux crédits : 220 745,70 €

TOTAL : 220 745,70 €

- Recettes: crédits reportés 2017 : 184 854,19 €

- nouveaux crédits : 35 891,51 €

TOTAL : 220 745,70 €

#### **Etat de la dette :**

Encours total de la dette au 01/01/2018 (capital restant dû) : 127 019,90 €

- L'emprunt contracté en 2008 a un capital restant dû au 01/01/2018 de 127 019,90 €

## V. Le budget annexe : la forêt en HT

### a) La section de fonctionnement

#### a-1 généralité

Les dépenses de fonctionnement 2018 concernent l'achat de petit matériel, les contrats de prestations de services des bûcherons et des frais de l'ONF pour l'exploitation de la forêt communale, les taxes foncières des forêts que la commune a sur différentes communes, le reversement au budget communal et les frais sur les ventes de bois.

A ces dépenses réelles s'ajoutent un virement de 13 185,00 € à la section d'investissement mais qui ne fait pas l'objet d'écritures comptables.

Le montant total des dépenses de fonctionnement pour 2018 représente 105 815,62 € y compris le virement; les dépenses réelles de fonctionnement 2018 sont de 92 630,62€.

Les recettes de fonctionnement 2018 correspondent aux ventes de bois aux professionnels, aux affouages aux administrés et aux locations de chasse.

Le montant total des recettes de fonctionnement pour 2018 représente 105 815,62 € y compris le report d'excédent; les recettes réelles de fonctionnement 2018 sont de 67 900,00 €.

#### a-2 Les principales dépenses et recettes de la section:

FONCTIONNEMENT DEPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère Général	49 000,00	Atténuations de charges	0,00
Autres charges de gestion courante	43 030,62	Produits des services	67 900,00
Charges financières	600,00		
<b>TOTAL dépenses réelles</b>	<b>92 630,62</b>	<b>TOTAL recettes réelles</b>	<b>67 900,00</b>
Opérations d'ordre (amortissements)	0,00	Opérations d'ordre (amortissements)	0,00
Virement à la section d'investissement	13 185,00	Excédent reporté	37 915,62
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>105 815,62 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>105 815,62 €</b>

### b) La section d'investissement

#### b-1 généralité

Les dépenses d'investissement 2018 correspondent aux travaux d'investissement dans la forêt communale suivant le plan d'aménagement de la forêt.

Le montant total des dépenses d'investissement pour 2018 représente 25 266,02 € y compris le déficit reporté ; les dépenses réelles d'investissement 2018 sont de 13 185,00 €.

Les recettes d'investissement 2018 correspondent à l'excédent de fonctionnement capitalisé pour couvrir le besoin de financement.

A ces recettes réelles s'ajoutent un virement de 13 185,00 € de la section de fonctionnement mais qui ne fait pas l'objet d'écritures comptables.

Le montant total des recettes d'investissement pour 2018 représente 25 266,02 € y compris le virement ; les recettes réelles d'investissement 2018 sont de 12 081,02 €.

b-2 Les principales dépenses et recettes de la section:

INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
Immobilisations corporelles	13 185,00	Dotations, fonds divers et réserves	12 081,02
<b>TOTAL dépenses réelles</b>	<b>13 185,00</b>	<b>TOTAL recettes réelles</b>	<b>12 081,02</b>
Opérations d'ordre (amortissements)	0,00	Opérations d'ordre (amortissements)	0,00
Déficit reporté	12 081,02	Virement de la section de fonctionnement	13 185,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>25 266,02 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>25 266,02 €</b>

c) Récapitulatif des Dépenses et recettes de fonctionnement: réparties comme suit :

- dépenses: crédits reportés 2017 : 0,00 €

- nouveaux crédits : 105 815,62 €

TOTAL : 105 815,62 €

- Recettes: crédits reportés 2017 : 37 915,62 e

- nouveaux crédits : 67 900,00 €

TOTAL : 105 815,62 €

d) Récapitulatif des Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit:

- dépenses: crédits reportés 2017 : 12 081,02 €

- nouveaux crédits : 13 185,00 €

TOTAL : 25 266,02 €

- Recettes: crédits reportés 2017 : 0,00 €

- nouveaux crédits : 25 266,02 €

TOTAL : 25 266,02 €

**Etat de la dette :**

Il n'y a pas de dette en cours sur le budget annexe de la forêt.

Fait à Aydoilles, le 12/04/2018

Le Maire d'Aydoilles,

Christine SOUVAY

